

ACCES AU RESTAURANT SCOLAIRE

TARIFS 2020

Le restaurant scolaire fonctionne en self-service avec contrôle d'accès au moyen de la carte **PASS REGION**.

DEMI-PENSIONNAIRES

Le coût d'un repas jusqu'au 31 décembre 2020 s'élève à **3,76 €**.

L'approvisionnement de la carte est à prévoir soit :

- par chèque à l'ordre de « Agent comptable du lycée Aigueraude »
IMPORTANT : bien penser à indiquer le nom, prénom et classe de l'élève
- en espèces au secrétariat INTENDANCE

A compter de la rentrée 2020, il sera possible de procéder au réapprovisionnement par carte bancaire via l'application PRONOTE.

INTERNES

Une facture sera envoyée aux familles chaque trimestre.

TARIF POUR L'ANNEE 2020 :

Septembre à décembre : 575,97 €
Janvier à mars : 434 € (*)
Avril à juin : 325,50 € (*)
soit 1 335,47 € pour l'année scolaire.

(*)Tarif donné à titre indicatif révisable selon délibération du Conseil Régional et du Conseil d'Administration à intervenir avant le 31 décembre 2020.

Une remise d'ordre sera accordée sur présentation d'un courrier des parents pour les élèves remplissant les conditions suivantes :

- Voyages scolaires
- Période de formation en milieu professionnel
- Absence pour maladie de plus de 15 jours (joindre un certificat médical)

Des aides sociales appelées « fonds social lycéen » financées par l'Etat et « fonds régional d'aide à la restauration » financées par la Région, peuvent être accordées aux familles. Il convient pour cela de s'adresser à l'Assistante sociale du Lycée, par téléphone au 04.74.66.60.85.